

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Délibération n°2025.09.144

Nautilis : modification des tarifs 2025 et conditions générales de vente

LE TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême

25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 septembre 2025

Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **60**

Nombre de pouvoirs: **14**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gérard DESAPHY, Catherine BREARD à Hélène GINGAST, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Sophie FORT, Sandrine JOUINEAU à Catherine REVEL, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE,

Excusé(s): Denis DUROCHER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
N°2025.09.144

Rapporteur : Monsieur DEZIER

NAUTILIS : MODIFICATION DES TARIFS 2025 ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LE SPORT

Enjeux : [10501 -1) SPORT POUR TOUS]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3 : soutien à l'activité sportive sous toutes ses formes

ODD 10 : réduire les inégalités d'accès aux équipements sportifs et de loisirs

Par délibération n°182 du 14 novembre 2024, le conseil communautaire a approuvé les tarifs 2025 du centre aquatique patinoire Nautilus.

Afin de garantir un cadre clair et sécurisé pour les usagers comme pour la collectivité, il est essentiel de mettre en place les conditions générales de vente du centre nautique patinoire Nautilus (en annexe). Ces conditions permettent de formaliser les règles relatives à l'accès, à l'utilisation des installations, aux tarifs, aux modalités de paiement, ainsi qu'aux éventuelles conditions de remboursement ou d'annulation.

Elles jouent notamment un rôle préventif en évitant les litiges, en informant les usagers de leurs droits et obligations, et en protégeant juridiquement GrandAngoulême en cas de réclamation.

Les conditions générales de vente régissent les ventes en ligne et en caisse des prestations de Nautilus.

De plus, afin de simplifier la grille tarifaire de l'équipement et de la corrélérer aux conditions générales de vente, il convient de supprimer, à la marge, certains tarifs qui ne sont plus ou peu utilisés :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

➤ **TARIFS ENTREE**

Il est proposé la suppression des tarifs entrée individuelle « Réduit jeune 15-17 ans + BALNEO » en hors saison et été détaillés ci-dessous :

TARIFS ENTREE INDIVIDUELLE		Pleins	Pleins arrondis	CE -15%
Hors saison	Réduit jeune 15-17 ans + BALNEO	5,37 €	5,40 €	4,60 €
Eté	Réduit jeune 15-17 ans + BALNEO	7,87 €	7,90 €	6,70 €

Motif : Cette prestation ne correspond pas à une mission de service public. De plus, après étude comparative, il ressort que le tarif balnéo adulte (11,70 €) est en dessous des tarifs pratiqués dans certains équipements.

Il est toujours possible de bénéficier du tarif réduit (9,40 €) pour les personnes qui remplissent les conditions.

➤ **TARIFS ACTIVITES PISCINE**

Il est proposé la suppression des tarifs activités piscine suivants :

- Supplément activité à l'abonnement aquatique : « unitaire été (toutes activités y compris aquabike libre) » et « 10 suppléments activités » détaillés ci-dessous :

SUPPLEMENT ACTIVITE A L'ABONNEMENT AQUATIQUE	Pleins	Pleins arrondis	Réduits (-20 %)	Réduits (-20 %) arrondis
Unitaire été (toutes activités y compris aquabike libre)	5,84 €	5,80 €	4,67 €	4,70 €
10 suppléments activités	44,84 €	44,80 €	35,87 €	35,90 €

Motif : Le logiciel de gestion du centre ne permet pas de prendre en compte l'entrée piscine cumulée au produit « 10 suppléments activités ». Ainsi lors du passage au tripodode, seul le supplément activité est compté ce qui pénalise les recettes de Nautilus. De plus, il existe déjà des tarifs activités « découverte » ou 10 séances qui permettent à l'usager de bénéficier de réduction.

Il est donc proposé de maintenir uniquement le tarif « unitaire hiver pour l'aquabike libre » car cette prestation est vendue directement en caisse. De plus, en raison de l'affluence du centre en été, il n'y a pas de location de « bike » possible.

- Bébés nageurs « 2^{ème} bébé – 10 séances» détaillé ci-dessous :

BEBES NAGEURS (1)		Pleins	Pleins arrondis
10 séances 45 minutes	2 ^{ème} bébé	54,83 €	54,80 €

Motif : A ce jour, le deuxième bébé nageur est proposé à un tarif de 50%. Cette prestation étant peu vendue (en moyenne 10 ventes à l'année depuis 2017), il est proposé de supprimer ce tarif.

Il est précisé que les familles ayant 2 enfants en même temps à cette activité pourront tout de même continuer de bénéficier d'un tarif préférentiel pour le deuxième enfant, en achetant une entrée en tarif réduit existant de - 20 %.

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'enseignement supérieur et plus spécifiquement d'animation de la vie étudiante, GrandAngoulême participe au temps d'accueil « L'Angou'Mois Etudiants » qui est programmée annuellement entre la mi-septembre et la mi-octobre.

Cet évènement, programmé au début de l'année universitaire, est organisé en partenariat avec le centre d'information jeunesse, la ville d'Angoulême, GrandAngoulême et les acteurs de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (Université de Poitiers, association Services et Culture des Campus Universitaires de la Charente, lycées, IUT, Magelis, bureau des élèves, STGA, CROUS, etc...).

Au cours de cet événement, de nombreuses animations sont programmées :

- accueil des bureaux des élèves et associations étudiantes,
- balade citoyenne de ramassage de déchets,
- concert dessiné à l'Alpha,
- soirée « piscine »,
- vernissage d'exposition,
- petit-déjeuner...

La mise à disposition gratuite des espaces bassins ludiques et de la patinoire au cours de l'évènement « L'Angou'Mois Etudiants » est ainsi proposée.

Vu le code de la consommation, articles L111-1 à L112-3 et L221-5 à L221-13 (notamment pour la vente en ligne),

Vu le code civil, obligation d'information précontractuelle (article 1112-1),

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification de la grille tarifaire 2025 de Nautilus applicable à compter du jour où la délibération sera exécutoire.

D'APPROUVER la création des conditions générales de vente.

D'APPROUVER la mise à disposition gratuite du bassin ludique et de la patinoire pour l'organisation de l'Angou'Mois Etudiants.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer les documents afférents à la mise en œuvre des opérations.

Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

TARIF ACTIVITES PISCINE

	Pleins	Pleins arrondis	Réduits (-20%)	Réduits (-20%) arrondis	CE (-15%)
SUPPLEMENT ACTIVITE A L'ABONNEMENT AQUATIQUE					
Unitaire hiver (toutes activités y compris aquabike libre)	5,37 €	5,4 €	4,30 €	4,3 €	
Unitaire été (toutes activités y compris aquabike libre)	5,84 €	5,8 €	4,67 €	4,7 €	
10 suppléments activités	44,84 €	44,8 €	35,87 €	35,9 €	

COURS DE NATATION / AQUAPHOBIE (Collectifs 3 élèves minimum)						
Unitaire 45 minutes	Adulte	16,21 €	16,2 €	12,97 €	13,0 €	
	REDUIT Jeune -18 ans	9,45 €	9,5 €			
10 Séances 45 minutes	Adulte	140,16 €	140,2 €	112,13 €	112,1 €	119,1 €
	REDUIT Jeune -18 ans	87,14 €	87,1 €			74,1 €
5 séances 45 minutes	REDUIT Jeune -18 ans	42,44 €	42,4 €			36,1 €

COURS DE PERFECTIONNEMENT (Individuel ou 2 personnes maximum)						
Unitaire 45 minutes	Adulte	21,96 €	22,0 €	17,57 €	17,6 €	
5 Séances 45 minutes	Adulte	109,25 €	109,3 €	87,40 €	87,4 €	92,9 €
10 Séances 45 minutes	Adulte	203,07 €	203,1 €	162,45 €	162,5 €	172,6 €

MINI-BULLES (4 /6 ans)						
1 séance 45minutes	4/6ans	9,50 €	9,5 €			
10 séances 45minutes	4/6ans	87,17 €	87,2 €			74,1 €

BEBES NAGEURS (1)						
1 séance 45minutes	Bébé et parents	14,08 €	14,1 €	11,26 €	11,3 €	
10 Séances 45 minutes	Bébé et parents	109,32 €	109,3 €	87,45 €	87,5 €	92,9 €
	2ème bébé	54,83 €	54,8 €			

PRE & POST NATAL						
1 séance		11,25 €	11,2 €	9,00 €	9,0 €	
10 Séances		90,78 €	90,8 €	72,62 €	72,6 €	77,2 €

AQUAGYM ou AQUATRAINING ou AQUABIKE						
1 séance	Adulte	11,57 €	11,6 €	9,26 €	9,3 €	
10 Séances aléatoires	Adulte	93,43 €	93,4 €	74,74 €	74,7 €	79,4 €

ATELIER DECLIC						
10 séances aléatoires	Adulte				74,7 €	

GOÛTER ANNIVERSAIRE (PATINOIRE OU PISCINE) avec encadrement par un éducateur						
1 séance	Forfait 10 personnes (9+1)	115,76 €	115,8 €			98,4 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

ATTESTATION ET CERTIFICAT DE NATATION Accusé certifié exécutoire (encadrement MNS + document)						
Réception par le préfet : 03/10/2025	Public individuel	2,25 €	2,2 €			
Publication : 03/10/2025	Scolaires / élève	1,12 €	1,1 €			

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT / HEURE						
		38,63 €	38,6 €			

TARIF ENTREES

	Pleins	Pleins arrondis	Réduits (-20%)	Réduits (-20%) arrondis	CE (-15%)
Fourniture d'un jeton pour les casiers	0,50 €	0,5 €			
Fourniture / renouvellement de carte support	7,50 €	7,5 €			6,4 €
Location maillot de bain	4,05 €	4,1 €			
Location patins	3,83 €	3,8 €	3,06 €	3,1 €	3,3 €
1 affûtage patins	6,42 €	6,4 €	5,13 €	5,1 €	

TARIFS ENTREE INDIVIDUELLE					
HORS SAISON	Adulte	6,08 €	6,1 €	4,86 €	4,9 €
	Adulte + BALNEO	11,69 €	11,7 €	9,35 €	9,4 €
	REDUIT Jeune -18 ans	2,47 €	2,5 €		2,1 €
	REDUIT Jeune 15-17 ans + BALNEO	5,37 €	5,4 €		4,6 €
ETE	Adulte	8,11 €	8,1 €	6,48 €	6,5 €
	Adulte + BALNEO	13,83 €	13,8 €	11,07 €	11,1 €
	REDUIT Jeune -18 ans	4,05 €	4,1 €		3,4 €
	REDUIT Jeune 15-17 ans + BALNEO	7,87 €	7,9 €		6,7 €

CARTE MULTIPLES ENTREES					
TOUTE L'ANNEE	10 entrées	50,44 €	50,4 €	40,35 €	40,3 €
	10 entrées Jeune	21,64 €	21,6 €		
	10 entrées + 10 balnéo	94,89 €	94,9 €	75,91 €	75,9 €
	20 entrées	90,07 €	90,1 €	72,06 €	72,1 €
	20 entrées + 20 balnéo	173,79 €	173,8 €	139,03 €	139,0 €

CARTE 20 HEURES NOMINATIVE					
TOUTE L'ANNEE	Adulte	62,37 €	62,4 €	49,90 €	49,9 €

ABONNEMENT NAUTILIS AQUATIQUE					
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur					
1 mois	016-200071827-20250930-2025_09_144-REF	Adulte	45,04 €	45,0 €	36,03 €
	Accusé certifié exécutoire		71,57 €	71,6 €	57,25 €
	Réception par le préfet : 03/10/2025	Adulte + BALNEO		57,3 €	60,8 €
	Publication 03/10/2025	Adulte	97,05 €	97,1 €	77,64 €
				77,6 €	82,5 €

3 mois	Adulte + BALNEO	185,58 €	185,6 €	148,47 €	148,5 €	157,7 €
12 mois	Adulte	295,20 €	295,2 €	236,16 €	236,2 €	250,9 €
	Adulte + BALNEO	578,58 €	578,6 €	462,86 €	462,9 €	491,8 €

ABONNEMENT NAUTILIS PATINOIRE						
HIVER 7 mois	Adultes	309,94 €	309,9 €	247,95 €	248,0 €	263,5 €

EVENEMENT / ANIMATION		17,29 €	17,3 €	13,84 €	13,8 €	14,7 €
-----------------------	--	---------	--------	---------	--------	--------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

CONDITIONS GENERALES DE VENTE NAUTILIS

Préambule

Les présentes conditions générales des ventes régissent les ventes en ligne et les ventes en caisse pour les prestations suivantes :

- Achat et recharge de carte multi-entrée et carte temps
- Achat et recharge des différents abonnements
- Entrée unitaire

Celles-ci font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement et sont consultables en ligne.

Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit.

La Direction du centre piscine patinoire NAUTILIS se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. Leur application entrera alors en vigueur à compter de leur affichage.

En tant qu'utilisateur des services du centre piscine patinoire NAUTILIS, l'usager est tenu de connaître et de respecter le règlement intérieur du centre, qui définit les droits et les devoirs des usagés ainsi que les règles générales du site. **En cas de non-respect des règles, l'accès au centre pourra être suspendu sans remboursement.**

L'usager doit également préalablement avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive.

REGLEMENT-REDEVANCE RELATIVE A LA TARIFICATION DU CENTRE PISCINE PATINOIRE NAUTILIS

Article 1 : Droits d'entrée

Une redevance sur la tarification du centre piscine patinoire NAUTILIS est établie par délibération du conseil communautaire de GrandAngoulême. Cette redevance est due par toute personne physique ou morale faisant une demande d'accès à la piscine ou à la patinoire, ainsi qu'aux services proposés.

Toute personne entrant dans l'établissement aux heures réservées au public (ou pour réaliser des activités ouvertes en dehors des heures d'ouvertures au public) doit s'acquitter d'un droit d'entrée suivant le tarif en vigueur affiché dans le hall d'entrée du centre.

La vente des droits d'entrée ne pourra se faire qu'à la caisse du centre piscine patinoire NAUTILIS par un employé du centre, sur la borne coupe-file ou sur le site de vente en ligne. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par carte bancaire, par chèques-vacances papier et coupons sport papier ANCV. La monnaie n'est pas rendue sur les chèques-vacances et coupon UP loisirs.

La Direction décline toute responsabilité quant aux droits d'entrée acquis par les clients en dehors de ce cadre. Aucune réclamation ne sera jugée recevable les concernant.

Des contrôles inopinés peuvent être effectués pour les titres achetés.

La Direction du centre piscine patinoire NAUTILIS ainsi que ses agents se réservent le droit de refuser la vente de titres d'entrée à toute personne ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue.

Lorsque le nombre maximum de baigneurs ou de patineurs admissibles conformément au règlement de sécurité est atteint au regard de la fréquentation maximale instantanée (FMI), l'accès à l'établissement est régulé en fonction des sorties des usagers. Le Direction de l'établissement, ou son délégué, pourra limiter à une heure la durée de l'occupation des espaces.

La délivrance des droits d'entrées en caisse cessera 30 minutes avant la fermeture.

L'évacuation des bassins s'effectuera 5 minutes avant la fermeture de l'établissement.

En règle générale, les billets d'entrée ne sont ni échangeables ni remboursables. En cas d'évacuation des bassins ou de la patinoire pour raison d'urgence ou de sécurité, le remboursement des droits d'entrée ne pourra être exigé.

Chaque produit correspond à une prestation spécifique, et ne peut en aucun cas être transformé en une autre prestation.

Article 2 : Les tarifs

La grille tarifaire définissant l'ensemble des tarifs liés aux droits d'entrée du centre NAUTILIS est délibéré par le conseil communautaire de GrandAngoulême. Les tarifs sont susceptibles d'évoluer par délibération chaque année.

Les prix s'entendent toutes taxes comprises (TTC).

La grille tarifaire est affichée dans le hall d'entrée (ou disponible à l'accueil sur demande) de l'établissement et publiée en ligne sur le site de NAUTILIS.

Article 3 : Tarifs réduits

Certains produits ou certaines prestations, ouvrent droit à une tarification réduite pour certaines catégories d'usagers. Le bénéfice d'un tarif réduit est soumis à la présentation d'une pièce justificative.

La liste des catégories d'usagers ouvrant droit à tarif réduit et les pièces justificatives afférentes à présenter sont indiquées dans le tableau suivant :

Catégories	Justificatif à fournir
Entrée enfant moins de 4 ans	Livret de famille (ou extrait), carte d'identité
Entrée 6-17 ans....	Livret de famille (ou extrait), carte d'identité
Etudiants	<ul style="list-style-type: none">• Carte d'étudiant en cours de validité moins de 26 ans (avec photo et année scolaire/universitaire en cours)• Certificat de scolarité de l'année en cours,
Apprentis	<ul style="list-style-type: none">• Carte nationale d'apprenti• Contrat d'apprentissage• Certificat de scolarité,
Famille nombreuse	<ul style="list-style-type: none">• Photocopie du livret de famille
Demandeurs d'emploi	<ul style="list-style-type: none">• Attestation de situation délivrée par Pôle emploi (datant de moins de 3 mois)• Notification d'ouverture de droits (ou renouvellement)• Carte de demandeur d'emploi
Handicapé	<ul style="list-style-type: none">• Carte mobilité inclusion (CMI) avec mention invalidité• Ancienne carte d'invalidité (encore valable)• Carte de priorité (pour certains cas)• Si accompagnateur gratuit: mention "besoin d'accompagnement"

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur **sur la carte**

016-200071827-20250930-2025_09_144-DE

Les pièces justificatives sont à présenter en caisse au moment de l'achat ou à télécharger en ligne en **cas d'achat sur le site** de NAUTILIS.

Publication : 03/10/2025

Article 4 : Gratuité

La gratuité est accordée pour les accompagnants d'une personne présentant une carte handicapé avec annotation besoin d'accompagnement ou cécité.

Article 5 : Conditions générales de vente des abonnements

Lors de la souscription d'un abonnement, une carte magnétique sera remise à l'adhérent à l'accueil du centre. La création de ce support fait l'objet d'une tarification. Son rechargement n'entraînera pas de coût supplémentaire pour l'usager.

Tout contrat d'abonnement étant nominatif, la carte d'accès de l'adhérent ne pourra en aucun cas être prêtée ou donnée à un tiers.

En cas de perte, vol ou détérioration de la carte d'abonnement, le centre piscine patinoire NAUTILIS ne saurait être tenu pour responsable et aucune compensation pécuniaire ne sera délivrée. De plus, la création d'une nouvelle carte sera facturée à l'adhérent à l'accueil du centre.

Les contrats souscrits couvrent la période choisie de date à date. La résiliation du contrat ne peut donc intervenir qu'à l'échéance contractuelle de celui-ci.

Le report, la modification du planning des activités ne pourront donner lieu à aucun échange ni remboursement sauf en cas d'avarie ou d'arrêté préfectoral.

La non-utilisation temporaire ou définitive des installations et des prestations du centre piscine patinoire NAUTILIS du fait de l'usager, n'ouvrent à l'abonné aucun droit à résiliation ou à remboursement. Les droits à prolongation de la validité des abonnements sont limités aux cas expressément prévus.

Les abonnements sont valables de date à date à partir de la date d'achat et à raison d'un passage par jour.

Il est expressément prévu que les abonnements de 30 jours, 90 jours et 1 an peuvent être prolongés dans les conditions suivantes :

- Sur présentation d'un certificat médical de contre-indication : prolongation du nombre de jours d'indisponibilité
- Sur présentation d'un ordre de mission extérieur de l'employeur : prolongation du nombre de jours d'indisponibilité
- En cas de fermeture imprévue de l'équipement : prolongation du nombre de jours de fermeture

Pour les seuls abonnements de 30 jours et de 90 jours :

- En cas de fermeture réglementaire pour vidange, prolongation du nombre de jours de fermeture

Tout autre cas non prévus aux CGV peut faire l'objet d'un courrier de réclamation à adresser à M. le Président de l'agglomération de GrandAngoulême, 25 boulevard Besson Bey à Angoulême.

Article 6 : Conditions générales de vente des cartes multiples entrées et cartes au temps

Lors de la souscription d'une carte multiples entrées ou d'une carte au temps, une carte magnétique sera remise à l'adhérent à l'accueil du centre. La création de ce support fait l'objet d'une tarification.

Son rechargement n'entraînera pas de coût supplémentaire pour l'usager.

016-200071827-20250930-2025_09_144-DE

Tout contrat étant nominatif, la carte d'accès de l'adhérent bénéficiant d'un tarif réduit ne pourra en aucun cas être prêtée ou donnée à un tiers.

Publication : 03/10/2025

En cas de perte, vol ou détérioration de la carte multiples entrées et de la carte au temps, le centre piscine patinoire NAUTILIS ne saurait être tenu pour responsable et aucune compensation pécuniaire ne sera délivrée. De plus, la création d'une nouvelle carte sera facturée à l'adhérent à l'accueil du centre.

Les cartes multiples entrées et les cartes au temps sont valables 1 an à partir de la date d'achat (période de vidange réglementaire inclue).

La non-utilisation temporaire ou définitive des installations et des prestations du centre piscine patinoire NAUTILIS du fait de l'usager, n'ouvert à l'abonné aucun droit à résiliation ou à remboursement. Les droits à prolongation de la validité des cartes multiples entrées et des cartes au temps sont limités aux cas expressément prévus.

Il est expressément prévu que les cartes multiples entrées et les cartes au temps peuvent être prolongées en cas de reliquat dans les conditions suivantes :

- Sur présentation d'un certificat médical de contre-indication : prolongation du nombre de jours d'indisponibilité
- Sur présentation d'un ordre de mission extérieur de l'employeur : prolongation du nombre de jours d'indisponibilité
- En cas de fermeture imprévue de l'équipement : prolongation du nombre de jours de fermeture

Tout autre cas non prévus aux CGV peut faire l'objet d'un courrier de réclamation à adresser à M. le Président de l'agglomération de GrandAngoulême, 25 boulevard Besson Bey à Angoulême.

Article 7 : Activités

Toute personne s'inscrivant à un cours ou un stage doit disposer d'une carte nominative et délivrée lors de la création d'un dossier.

COURS DE NATATION, SEANCES PRENATALES, MINIBULES, BEBES NAGEURS...:

MODALITES D'ACHAT : Le prix est payable intégralement le jour de l'achat.

MODALITES DE RESERVATIONS : réservation possible sur le portail en ligne ou en caisse dans la limite des places disponibles. L'activité prénatale n'est pas soumise à la réservation. Pour les stages de patinoire la réservation se fait par téléphone ou en caisse.

ANNULATION DE COURS DE NATATION : Toute annulation du fait de GrandAngoulême (événement sportif, problème technique...) donne droit à un report mais pas à un remboursement.

MODALITES D'ACCES AUX COURS :

- Pour des raisons de sécurité, les usagers devront badger systématiquement avant d'entrer dans les vestiaires. En cas d'anomalie ou de dysfonctionnement constatés, ils devront en informer l'agent d'accueil.
- L'accès aux vestiaires est autorisé 15 minutes avant le début du cours.
- Les accompagnants d'enfants peuvent rejoindre le maître-nageur jusqu'aux douches et doivent ensuite repasser le contrôle d'accès pour rejoindre les gradins piscine.

COURS DE REMISE EN FORME ADULTES :

MODALITES D'ACHAT : Le prix est payable intégralement le jour de l'achat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

MODALITES DE RESERVATIONS : Toute personne souhaitant réserver une activité de remise en forme doit disposer d'une carte à jour et d'un compte internet pour la réservation en ligne, une réservation à l'accueil est également possible.

Publication : 03/10/2025

L'annulation d'une réservation à une activité doit se faire **au moins 8h avant le début du cours**. Cette annulation ne peut induire de remboursement mais un report sur un autre créneau. En cas d'annulation dans un délai inférieur à 8h aucun remboursement ne sera effectué.

ANNULATION DE SEANCE ACTIVITE DE REMISE EN FORME : Toute annulation du fait de GrandAngoulême (évènement sportif, problème technique...) ne donne pas droit à un remboursement, la séance annulée n'étant pas décomptée du forfait.

MODALITES D'ACCES AUX COURS: Pour des raisons de sécurité, les usagers devront badger systématiquement avant d'entrer dans les vestiaires. En cas d'anomalie ou de dysfonctionnement constatés, ils devront en informer l'agent d'accueil.

Article 8 : Conditions générales de vente des ventes en ligne

Tout utilisateur souhaitant effectuer l'achat d'un article en ligne devra, au préalable, créer un compte sur le portail de vente et réservation en ligne de NAUTILIS.

L'achat initial d'un abonnement, d'entrée multiples ou de temps implique de se présenter en caisse lors du 1^{er} passage pour retirer la carte support

Les produits achetés en ligne donnent lieu à émission de contremarque qui doivent être présentées en caisse pour leur validation définitive sous forme de droit d'entrée dans les 45 jours qui suivent leur date achat. Passé ce délai, les contremarques ne peuvent plus donner lieu à création de droit d'entrée.

L'achat de produits en ligne et confirmé via la réception par l'utilisateur de courriel de confirmation de paiement et présentation du ticket de prestation à imprimer ou enregistrer par l'acheteur. L'utilisateur doit avoir une adresse mail valide pour recevoir la preuve du paiement.

Article 9 : Conditions générales de vente pour la location d'équipements

Pour les entrées créditées d'une location d'un équipement aquatique de type vélo, l'usager devra présenter son ticket de caisse à un maître-nageur, lors des périodes d'ouverture des bassins au public uniquement, qui lui attribuera le matériel loué. L'équipement sera mis à disposition de l'usager pendant 30 minutes. Cette location ne dispense par l'usager de justifier de son droit d'entrée à l'espace aquatique.

Article 10 : Jetons pour casier

Les casiers de NAUTILIS fonctionnent uniquement avec des jetons métalliques. Un jeton sera donné à l'usager à chaque création de carte. Par la suite tout jeton perdu sera facturé en fonction du tarif en vigueur.

Pour les entrées unitaires et rechargeement, le centre NAUTILIS ne donnera pas de jeton. L'usager devra prévoir une pièce de 1 € ou acheter un jeton NAUTILIS au tarif en vigueur.

Article 11 : Cartes cadeaux

Des cartes cadeaux sont proposées à la vente. Deux formules d'achat sont possibles :

- sous forme de contremarque pour une utilisation ultérieure. **La contremarque est valable 45 jours à partir de son édition. La validité de la prestation choisie débute au moment de l'encodage de la prestation sur la carte d'abonnement. Le moyen de paiement accepté est l'espèce ou le chèque uniquement.**

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

En caisse avec une création d'un compte usager le jour de l'achat

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025

Reception par le préfet :
Publication : 02/10/2025

Article 12 : Période de promotion (en ligne ou en caisse)

Les modalités concernant les périodes de promotion sont définies par la délibération n°2022.12.194 dont sont extraites les informations suivantes :

- Lors de ces périodes commerciales, l'offre promotionnelle sera limitée à 2 prestations par usager.
- Ces opérations sont réalisées sur la base du tarif réduit de -20% déjà existant.

Article 13 : Loi informatique et libertés

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les usagers disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données personnelles les concernant détenues par le centre piscine patinoire NAUTILIS. Les destinataires des données sont les services administratifs et accueil.

Article 14 : Responsabilité

Le centre NAUTILIS ne pourra être tenu responsable des pertes, dommages ou blessures subis par un usager lors de son accès aux installations, sauf en cas de négligence avérée ou de faute grave de la part du personnel du centre. Les usagers doivent utiliser les casiers mis à leur disposition par le centre NAUTILIS, en cas contraire sont responsables de leurs effets personnels.

Article 15 : Arrêts techniques et fermetures temporaires

Le centre peut être temporairement fermé pour maintenance, événements spéciaux ou raisons sanitaires. Dans ce cas, les usagers seront informés dans les plus brefs délais via les canaux de communication du centre (site internet, affichage, SMS, etc.).

La durée de validité de l'abonnement d'1 an, des cartes multi-entrées et de la carte temps tient compte des arrêts techniques. Aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

Seuls les abonnements 30 jours et 90 jours pourront bénéficier d'un report d'arrêt technique si ce dernier a eu lieu dans la période de l'abonnement en cours de validité.

Pour les fermetures imprévues, toutes les prestations, sauf les entrées unitaires, pourront bénéficier d'un report proportionnel à la durée de la fermeture imprévue.

Article 16 : Demandes de remboursement

Toute demande de remboursement devra se faire par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême et soumise à décision. Elles seront possibles par virement bancaire pour les raisons suivantes :

- Lors d'une erreur commise au cours de la vente en ligne ou par un agent de caisse de NAUTILIS ;
- Lors d'un évènement indépendant de la volonté de l'usager ;
- Lors d'un évènement indépendant de la volonté de NAUTILIS ;
- Pour les forfaits séances prénatales exclusivement sur présentation d'un justificatif daté de moins de trois mois ;
- Contre-indication médicale imposant l'arrêt de la pratique.

L'usager, soit sera remboursé à hauteur du nombre d'entrées restantes non utilisées ou au prorata restant de son abonnement, soit verra la date de validité de sa carte repoussée d'autant (en dehors des entrées unitaires) une fois la décision devenu exécutoire.

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 03/10/2025

Article 17 : Litiges

En cas de litige ou de réclamation concernant l'achat d'un billet ou l'accès au centre, les usagers doivent remplir une fiche de doléance à l'accueil ou contacter le service client du centre par email nautilus@grandangouleme.fr ou par téléphone.

En cas d'achat en ligne, l'usager devra utiliser le lien prévu à cet effet sur la plateforme de vente en ligne <https://nautilus-grand-angouleme.horanet.com>.

Article 18 : Force majeure

Le centre NAUTILIS ne pourra être tenu responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure (grèves, intempéries, catastrophes naturelles, etc.), telles que définies par la législation en vigueur.

Article 19 : Sanctions et résiliation

Tout défaut de paiement, toute utilisation frauduleuse, tout comportement inadéquat, fautif, nuisible ou contraire aux présentes ou à l'ordre public, est passible de sanction, pouvant aller de l'exclusion temporaire du centre piscine patinoire NAUTILIS à la résiliation de l'abonnement.

En cas d'exclusion ou de résiliation, le contrevenant se verra privé de tout droit à remboursement des sommes versées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025